

### La proportion de familles monoparentales a peu changé depuis 2001

Un **parent seul** désigne la mère ou le père, sans époux(se) ni partenaire en union libre, qui habite un logement avec au moins un de ses enfants.

REMARQUE : Il est possible que les distributions ne totalisent pas 100 % à cause d'un arrondissement.

- La proportion de familles monoparentales au Nouveau-Brunswick en 2006 était semblable à celle qui a été observée en 2001. Les familles monoparentales représentaient 16,3 % de toutes les familles de recensement en 2006, soit une légère hausse comparativement à 16,1 % en 2001.
- Le Manitoba avait la plus forte proportion de familles monoparentales parmi les provinces (17,0 %), qui était supérieure à la moyenne nationale de 15,9 %.
- Les familles monoparentales correspondaient à une famille sur six au Nouveau-Brunswick et la vaste majorité était dirigée par une femme (29 150 ou 81,9 %). Les hommes chefs de familles monoparentales formaient 6 435 ou 18,1 % des familles monoparentales.
- De 2001 à 2006, la proportion de familles monoparentales dans la province s'est accrue de 2,8 %, augmentation dominée par la croissance dans la proportion de familles monoparentales dont le chef est une femme (+3,8 %). La proportion de familles monoparentales dont le chef était un homme s'est abaissée (-1,6 %) durant cette période.
- À l'échelle nationale, la situation est quelque peu différente, les familles monoparentales dont le chef était un homme s'étant accrues plus rapidement que les familles monoparentales dont le chef était une femme. Durant les cinq années précédant 2006, les familles monoparentales dont le chef était un homme se sont accrues de 14,6 %, soit deux fois plus rapidement que la proportion de 6,3 % de familles monoparentales dont le chef est une femme.

